



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture  
et des forêts  
M. Christophe Maillard  
Conseiller juridique

*Courriel*

*Fribourg, le 25 avril 2013*

**Avant-projets de loi modifiant la législation en matière de droits politiques  
(adaptations diverses ; système électoral selon le mode de scrutin proportionnel et  
cercles électoraux)**

Monsieur le Conseiller juridique,

Nous nous référons au courrier du 15 janvier 2013 de Madame Marie Garnier, Conseillère d'Etat, concernant l'objet cité en référence et la remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 26 février 2013. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence et vous fait les remarques suivantes (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

**I. Sous l'angle de la protection des données**

La Commission n'a pas de remarques spéciales à faire sur les avant-projets susmentionnés. S'agissant des modalités des votations et élections, elle propose, dans un souci de protection des données, que les enveloppes réponses utilisées pour les votes et élections soient neutres.

**II. Sous l'angle de la Transparence**

En relation avec l'art. 2 de l'avant-projet de loi modifiant la législation en matière de droits politiques (adaptations diverses), la Commission propose de compléter l'art. 4c de la loi du 22 juin 2001 sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale en prévoyant expressément que la décision de la Chancellerie d'Etat relative à la prise en charge fasse l'objet d'une publication.

Tout en vous souhaitant bonne réception de nos remarques et en vous remerciant de bien vouloir nous informer de la suite que vous y accorderez, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller juridique, à l'assurance de notre parfaite considération.

  
Marc Sugnaux  
Président

Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données ATPrD  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72  
www.fr.ch/atprd

Réf: MS/coc - 3327

Courriel: secretariatatprd@fr.ch